

Ontario.—Le ministère des Mines offre une foule de services aidant directement l'industrie minière de la province. En voici une brève description:

Division des terres minières.—La Division s'occupe de toutes les questions concernant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'établissement des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province.

Division de la géologie.—Le personnel géologique du ministère s'occupe continuellement de cartographie et d'investigations géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Dans bien des régions productives de la province, des géologues à demeure s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels examine les gisements de ce genre, étudie les méthodes de traitement et de récupération des minéraux, et recueille les données sur les usages, les normes et les débouchés de ces produits. Il incombe à une section de la Division de recueillir et de diffuser des renseignements sur les nappes d'eau souterraines. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à des divers centres de la province.

Divisions des laboratoires.—Le Bureau provincial des essais à Toronto effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais pour établir le contenu métallique et rocheux des échantillons et rend gratuitement le même service aux détenteurs de coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation des spécimens prélevés sur les concessions minières. La *Timiskaming Testing Laboratories*, située à Cobalt, en plus d'effectuer des essais pyrognostiques et des analyses chimiques, dirige un atelier d'échantillonnage en quantité en vue surtout d'aider les producteurs de la région à vendre le minerai d'argent-cobalt. Un laboratoire d'épreuves des câbles, où l'on fait périodiquement l'épreuve de tous les câbles de remontage utilisés dans les mines, fonctionne sous la surveillance de la Division de l'inspection.

Division de l'inspection.—La Division a pour principale attribution d'examiner toutes les exploitations minières, les carrières, les sablières, les gravières et certaines exploitations métallurgiques afin d'assurer la santé et la sécurité des employés. Des bureaux régionaux qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division.

Expositions.—Chaque année, le ministère présente des étalages relatifs à l'exploitation minière de la province, aux foires telles que l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, et à d'autres endroits de temps à autre.

Division des publications.—Les cartes et rapports du ministère sont tous distribués par l'entremise de la Division des publications, située au bureau principal du ministère.

Bibliothèque.—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère et du public est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

Routes d'accès aux ressources.—En 1955, un comité interministériel a été chargé d'arrêter le programme, de déterminer l'emplacement et d'établir un ordre de priorité des routes à aménager. Le comité comprend, outre le ministre des Mines, le Trésorier provincial et les ministres des Terres et Forêts, et de la Voirie. Le ministère de la Voirie surveille la construction de toutes les routes d'accès. Les gouvernements provincial et fédéral affectent, à part égale, la somme annuelle de \$1,500,000 à ces projets.